

Référence : C2 – C2.3 – 1 – CCPV



Stratégie de gestion des biodéchets des gros producteurs et des ménages (équipements, suivi, animations)

Développer des sites de compostage collectif

ACTEUR ET TERRITOIRE



Communauté de communes Provence Verdon
Avenue de la FOUX
83 670 VARAGES

Laurent MICHEL
Responsable Service Déchets CC Provence Verdon
laurent.michel@provenceverdon.fr
04 94 77 18 53

CONTEXTE

L'évolution réglementaire à court terme imposera aux collectivités organisatrices des services locaux de collecte des déchets ménagers de mettre en place des systèmes de collecte séparée des biodéchets produits localement.

Le territoire communautaire était intégré jusqu'au 31/12/2019 au sein du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon. Les données présentées ci-dessous sont celles constatées sur le territoire du SMZV.

Depuis 2018, le SMZV collecte moins de 8 000 T d'OMR (déchets ménagers résiduels). Ce niveau baisse régulièrement depuis 2012, où environ 10 000 T d'OMR étaient collectées. La performance de tri en kg/hab/an s'améliore depuis 2012. Elle est passée de 350 kg/hab/an d'OMR en 2012 à 298 kg/hab/an depuis 2018.

Néanmoins, plusieurs territoires voisins au territoire communautaire disposent de résultats finaux de meilleure qualité. Ainsi, des zones à dominante rurale ont des ratios de performance de tri de 286kg/hab/an en 2018. Toujours, pour améliorer ces performances, le territoire du SMZV s'est engagé depuis novembre 2019 dans les extensions de consigne de tri (ECT) pour permettre le tri des emballages de toute nature. Les premiers résultats relatifs à ces nouvelles démarches de tri sont encourageants.

Cependant, une marge de progression existe également dans le biodéchets aujourd'hui non triés sur le territoire communautaire. Ainsi, lors d'une caractérisation des déchets d'une tournée de collecte des OMR, il a été constaté que 32% des déchets étaient des biodéchets, dont 19% des déchets alimentaires de restes de cuisine. Soit un gisement local des biodéchets estimé à 2600 T/an.

Selon le service de collecte dédiée des biodéchets mis en œuvre, le taux de captage de ces déchets est variable de 25 à 30% pour des systèmes de collecte collectif, pouvant aller jusqu'à 70% de captage par mode de compostage individuel.

Dès 2024, le tri des biodéchets sera imposée. Pour accompagner ce mouvement de fond très ambitieux, la CC Provence Verdon souhaite s'engager dans une démarche double :

- Doter son territoire d'équipements de pré-collecte des biodéchets pour assurer son retrait de la collecte des OMR classiques pour les gros producteurs et les ménages
- Accompagner les producteurs locaux de biodéchets dans une démarche de tri et de valorisation de ces déchets.

Il a été identifié plusieurs gros producteurs de biodéchets présents sur le territoire communautaire (4 maisons de retraite, 3 centres d'hébergement collectif pour des adultes handicapés, 1 collège, de nombreuses écoles assurant les repas en période scolaire).

Un travail plus précis sera engagé auprès de ces gros producteurs de biodéchets pour :

- Assurer une animation auprès des structures identifiées pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques de gestion de ce type de déchets par rapport à leurs résidents
- Définir une issue sous forme de compost des biodéchets détournés de la collecte des OMR

Pour affiner sa stratégie de gestion des biodéchets, la Communauté de communes Provence Verdon souhaitait au préalable engager une étude ayant pour objet de cibler les types de services et d'équipements selon les typologies d'habitat sur le territoire et la nature des déchets à traiter (déchets alimentaires et déchets verts).

Compte tenu des échéances et de la typologie du territoire, la volonté a été de s'orienter sur une gestion de proximité des biodéchets. Cela a nécessité pour une parfaite autonomie, l'acquisition d'un broyeur afin d'apporter de la matière carbonée aux dispositifs collectifs et autonomes à partir des entrants de déchets verts en déchèteries.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Définir une stratégie globale de la filière des biodéchets via une étude préalable.

Développer une filière locale de compostage de proximité à partir des biodéchets produits par les ménages, afin de détourner ces tonnages de la collecte des OMR effectuée quotidiennement sur le territoire par un équipement des foyers et certains gros producteurs ainsi que d'un accompagnement dans la démarche par un « maître composteur ».

Objectifs quantitatifs

- Tonnage collecté et valorisé de biodéchets : 2600 T/an tout confondu
- Population desservie : 7000 ménages en pavillonnaire
- Nb de composteurs collectifs pour les gros producteurs : 25 composteurs pour les écoles et l'hébergement collectif

Résultats quantitatifs

A date de fin septembre 2024 :

- 10 sites de compostages partagés mis en place par le programme + 2 antérieurs au programme et 13 sites de compostages autonomes soit environ 37.5 tonnes de biodéchets détournés / an

- 2267 composteurs individuels distribués soit environ 340 tonnes de biodéchets évités / an
 - 150 tonnes de déchets verts broyés et valorisés par les composteurs collectifs et autonomes / an
- Caractérisation 2021 17.72% compostables soit 988 tonnes / 2022 20.80% soit 1328 tonnes / 2024 22% soit 1269 tonnes

Résultats qualitatifs

Lien social entre les habitants

MISE EN ŒUVRE

Phase 1 : Réaliser une étude stratégique pour le développement d'une filière de collecte et de traitement des biodéchets à l'échelle communautaire (non réalisée, appui de l'étude du SIVED-NG)

Phase 2 : Déploiement de composteurs individuels auprès des ménages et de composteurs collectifs pour les gros producteurs avec l'appui d'une animation et de conseil :

- Cible ménages : développer des composteurs individuels pour les zones pavillonnaires pour les biodéchets.
- Pour les gros producteurs : installer des composteurs collectifs de biodéchets
- Développer une animation et un suivi dédié pour chaque type de producteurs par des moyens humains dédiés à ce suivi :
 - rencontre des gros producteurs, suivi et accompagnement,
 - accompagnement des ménages pour les aider dans la production de compost (modalités des mélanges, ...)

Description de l'action

Le déploiement s'est réalisé en 2024 suite à un MAPA d'accompagnement à la mise en place du compostage de proximité (Maîtres composteurs formés).

- acquisition broyeur afin d'avoir une certaine autonomie et valorisés les déchets verts entrants en déchèteries.



Planning

Recrutement du personnel dédié au compostage : 2022

Achat des équipements : Marché fin d'année 2021 après les conclusions de l'étude stratégique sur la gestion des biodéchets, première distribution 2023.

Déploiement PG Prox 2024

Année principale de réalisation

De 2023 à 2024

Moyens humains

Deux ADT formés Guides Composteurs, accompagnement par un prestataire « maîtres composteurs » pour accompagner les ménages et gros producteurs.

Moyens financiers

Acquisition de composteurs individuels pour les ménages et de composteurs collectifs pour les gros producteurs pour un montant de 397 838 €

Accompagnement à la mise en place du compostage de proximité 90 000 €

Acquisition broyeur à végétaux 210 000 €

TOTAL : 697 838 € HT

Moyens techniques

Composteurs individuels et collectifs

Broyeur à végétaux

Prestataire de service Accompagnement

Partenaires mobilisés

La Région Sud via le programme LIFE IP SMART WASTE, l'ADEME

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Associés élus et citoyens dans la démarche globale
S'entourer de personnes qualifiées et formées dans la PG Prox

Difficultés rencontrées

Association des élus dans la démarche
Travailler au préalable sur le gaspillage alimentaire
Impliquer les citoyens dans la démarche de tri des biodéchets

Recommandations

Impliquer un mouvement citoyen autour de la démarche
S'entourer d'un noyau d'associations actives sur le territoire

